



**Caserne des pompiers**  
Page 2



**Ecoles**  
Page 3



**Urbanisme**  
Page 4

## Environnement :

Dans nos gestes au quotidien, ayons une attitude « Eco tri ». Retrouvez plus d'informations sur le site du SYDEME :



[www.sydeme.fr](http://www.sydeme.fr)  
ou numéro vert



APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

## Travaux - Rue du Lavoir ...

Les travaux rue du Lavoir, démarrés en novembre 2011, seront bientôt terminés. La conduite principale d'eau potable de diamètre 100 mm est en service, les nouveaux compteurs à télé-relève sont installés et opérationnels.

Le gros œuvre du nouveau local de 60 m<sup>2</sup> destiné au Syndicat des Arboriculteurs est achevé. Le choix de l'emplacement, identique à l'ancien, a nécessité, d'après les recommandations issues de l'étude de sol, un décaissement d'une profondeur de 2,00 m et la réalisation de plusieurs couches de produits de substitution. Cette opération, complexe et rigoureuse, complétée par un ferrailage conséquent coulé dans un radier béton termine la plate forme et constitue la garantie d'une stabilité à toute épreuve. Elle engendre également un surcoût du lot. Devant la construction, une cuve d'une capacité de 10 000 litres a été installée. Elle récolte toutes les eaux claires par l'intermédiaire d'une conduite pvc de diam. 200 mm. Cette installation complexe comprenant une pompe, un supprimeur, un by-pass doit répondre aux objectifs suivants :

- alimenter les deux fontaines devant le bâtiment
- limiter l'achat d'eau pour les arboriculteurs

Pour ce qui est des réseaux secs (électricité, téléphone, télédistribution) la réalisation de l'enfouissement est faite à 60 %. Chaque propriétaire a été contacté et consulté afin de valider au mieux les emplacements des nouvelles installations électriques dans sa maison. Les futurs candélabres sont en attente de livraison. A noter qu'au vu de l'étroitesse de la rue à certains endroits, trois riverains ont autorisé la fixation des réverbères sur leurs façades. La Municipalité remercie chaleureusement ces concitoyens tout comme l'ensemble des riverains pour leur patience et leur compréhension pendant toute la durée des travaux.

Quant à la liaison avec la rue du Blaueberg, l'ancien escalier de la Humes devenu vétuste, voire dangereux, a été démolit. La stabilité du talus a été garantie par la pose de 10 éléments « L » en béton armé. Le nouvel escalier, en attente de livraison, est composé dans sa partie supérieure de blocs-marches en béton et, dans sa partie inférieure, d'une structure en acier galvanisé.

D'ici fin juillet, les travaux devraient être achevés, au grand soulagement des riverains qui retrouveront une rue dont ils pourront être heureux et fiers.



## SOMMAIRE

- |   |   |
|---|---|
| <p><b>1</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Travaux</li> <li>• Horaires</li> </ul> <p><b>2</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Travaux (suite)</li> <li>• Civisme</li> <li>• Estivales 2012</li> </ul> <p><b>4</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Prochaine manifestations</li> </ul> | <p><b>3</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Déchets verts</li> <li>• Maisons fleuries</li> </ul> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Circulation à l'école</li> <li>• Horaires de la déchèterie</li> <li>• Incivilités</li> </ul> <p><b>4</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Urbanisme</li> </ul> |
|---|---|

**SPICHEREN en CHIFFRES :**  
**19**

*C'est le nombre approximatif de tonnes de fruits qui ont été distillés en 2011*

## Travaux - ... caserne des sapeurs-pompiers ...

Désormais, après le déplacement des ateliers municipaux, la caserne occupe la quasi-totalité du bâtiment, mis à part une petite remise au sous-sol que la Commune se réserve pour le stockage de matériel, ainsi qu'une salle de réunion de 50 m<sup>2</sup> pouvant servir aux associations, le cas échéant.

Une cure de rajeunissement a été donnée à ce bâtiment, à savoir :

- création de vestiaires, de toilettes, d'une salle de réunion ;
- le remplacement des fenêtres et des portes ;
- réfection des plafonds, des sols et des murs ;

Pour ces travaux, différentes entreprises locales ont été retenues :

- EEC pour l'électricité, le sanitaire, le chauffage, la ventilation ;
- ODRASOL pour la chape et le carrelage ;

Les fenêtres ont été réalisées par F.M.B. de Longeville-lès-Saint-Avoid, les travaux de plâtrerie, isolation et plafonds par STEPEC & FILS d' Etzling. N'oublions pas que les travaux de préparation, de finition et plus ont été réalisés par nos services municipaux avec l'aide des sapeurs-pompiers très motivés de pouvoir récupérer des locaux dignes de leur investissement et de leur louable engagement envers la population.



## ... finitions aux ateliers ...

Un des derniers éléments des ateliers municipaux, le grillage, a été posé par l'entreprise WK Clôture Karman d'Alsting.



## ... le fleurissement.



La météo capricieuse de ce début d'année n'a pas empêché les agents des services municipaux de procéder au renouvellement du fleurissement de la commune.

## Loisirs - Estivales 2012

Semaine 1 : 9 au 13 juillet

Semaine 3 : 23 au 28 juillet

Semaine 5 : 6 au 10 août

Semaine 2 : 16 au 20 juillet

Semaine 4 : 30 juillet au 3 août

**Horaires** : - de 13h30 à 18h du lundi au jeudi ;

- vendredi : horaires communiqués en fonction des sorties.

**Inscriptions** : en mairie ou auprès des animateurs en début de semaine.

**Public concerné** : enfants de 6 à 13 ans

**Tarifs** : 20€ pour 1 enfant ;  
15€ pour le 2<sup>ème</sup> enfant de la même famille ;  
35€ pour les enfants non domiciliés dans notre commune.

## Loisirs - Prochaines manifestations

- *Du 9 juillet au 10 août* : Estivales 2012 (voir détails ci-dessus) ;
- *Vendredi 13 juillet* : Fête Nationale organisée par le C.S.N. tennis de table ;
- *Dimanche 5 août* : Commémoration de la bataille de Spicheren du 6 août 1870 ;
- *Samedi 25 et dimanche 26 août* : Fête du village organisée par le C.I.A.

## Civisme - Rappel

- Les travaux de bricolage et de jardinage à l'aide d'outillages bruyants sont interdits les dimanches et jours fériés ainsi que le matin avant 8h, de 12h à 14h et le soir après 19h.

- Les chiens doivent être tenus en laisse et ceux des catégories 1 et 2 doivent en outre être muselés. Ne les laissez pas souiller la propriété d'autrui ou, à défaut, ramassez leurs déjections.

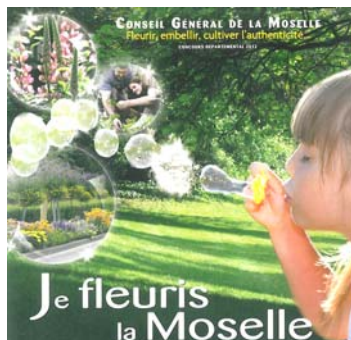


## Environnement

### Maisons fleuries

#### Concours départemental

Le Conseil Général de la Moselle organise chaque année le concours départemental des maisons fleuries. Pour vous inscrire (date limite : 15 juillet 2012), vous pouvez retirer un bulletin d'inscription en mairie ou vous rendre sur le site internet [www.jefleurislamoselle.com](http://www.jefleurislamoselle.com)



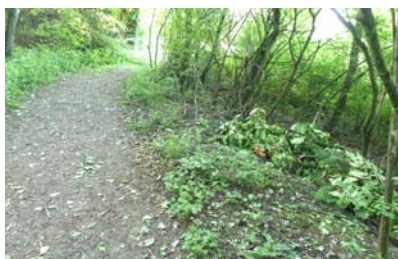
tamment pour ceux qui habitent à moins de 10 minutes de l'école. Non seulement, c'est un geste civique qui participe au désencombrement des lieux, c'est aussi un geste écologique utile à l'environnement.

Enfin, la Commune a fait l'acquisition, à côté du cimetière, de terrains nécessaires à l'aménagement de plus de 30 places de stationnement. Ainsi nous apportons une solution au problème du manque de places de stationnement mais il faudra toujours compter sur la bonne volonté et le sens civique de chacun pour que soit assurée la sécurité de nos enfants.

Vos élus sauront aussi rester vigilants dans ce sens et réitéreront ponctuellement ces opérations de prévention et de sécurité.

## Environnement - Déchets verts

Depuis le début du printemps, plusieurs dépôts de déchets verts ont été recensés, aux abords de chemins vicinaux. Certes, cela doit être plus confortable de prendre sa brouette et de jeter ses déchets verts dans un fourré que de sortir sa voiture pour se rendre à la déchèterie. Certes, l'argument « c'est biodégradable » est vrai. Mais l'image que cela donne de notre forêt et des abords de nos chemins est déplorable. La Commune rappelle que tout dépôt sauvage est interdit, y compris



les déchets verts qui sont acceptés en déchèterie.

## Vie communale - Incivilités

Depuis quelques temps, et malgré une météo maussade, la Municipalité est confrontée à des rassemblements de jeunes, utilisant les capots de leurs véhicules comme comptoir et leurs équipements audio pour faire la fête. Les désagréments sont hélas souvent insupportables pour les riverains. Les services municipaux sont sollicités quotidiennement pour ramasser bouteilles vides et autres déchets de consommation.

Régulièrement interpellés par le Maire et d'autres élus, ces jeunes restent sourds au dialogue qu'ils réclament pourtant mais qui reste malheureusement à sens unique.

Cette situation est difficilement acceptable, car le bien public est le bien de chaque administré. Toute dégradation fera donc à chaque fois l'objet d'une déclaration de plainte auprès des services de gendarmerie et des dédommagements seront réclamés.

## Vie scolaire - Circulation autour de l'école

En partenariat avec l'A.P.E.S. (Association des Parents d'Elèves de Spicheren), la Commune de SPICHEREN a souhaité rendre attentifs les parents et les usagers de l'école biculturelle aux problèmes et dangers engendrés par les écarts de stationnement autour de l'école.

Des représentants de l'A.P.E.S. et des élus, reconnaissables à leur gilet jaune, se sont rendus sur le parking de l'école le lundi 23 avril, le mardi 24 avril, le jeudi 10 mai et le vendredi 11 mai, pour concrétiser cette campagne de prévention en distribuant des tracts d'information et en empêchant les stationnements gênants.

Tous les aménagements que la Commune a mis en place, après concertation avec l'A.P.E.S., pour empêcher les voitures de se garer aux endroits dangereux (barrières, signalisation) ont pour seul objectif la sécurité des enfants aux abords de l'école.

Rappelons donc qu'il est interdit de stationner, d'une part sur le chemin des écoliers longeant l'école vers la rue de l'Abbé Collowald (matérialisé au sol par un marquage) et, d'autre part, sur l'aire de dépose-minute devant l'entrée de l'école maternelle.

Par ailleurs, nous voulons encourager le co-voiturage ou encore la marche, no-



### HORAIRES DE LA DECHETERIE

(du 1<sup>er</sup> mars au 30 septembre)

**Lundi - mardi - mercredi :**  
15h - 19h

**Jeudi - vendredi :**  
9h - 12h et 14h - 19h

**Samedi :**  
9h - 12h et 14h - 18h

## Urbanisme - Règle des « 30% »

Majoration de 30% des règles de constructibilité pour l'agrandissement et la construction de bâtiments à usage d'habitation.

La loi N° 2012-376 du 20 mars 2012 (JO N° 0069 du 21 mars 2012) prévoit pour une durée de trois ans dans les communes dotées d'un document d'urbanisme (P.L.U. etc...), que les droits à construire résultant des règles de gabarit, de hauteur, d'emprise au sol ou de coefficient d'occupation des sols, seront majorés de 30 %, sauf si ces communes s'y opposent formellement.

Le code de l'urbanisme, dans son article L123-1-11-1 majore déjà de 30 % ces droits à construire.

Dans un délai de 6 mois à compter de l'entrée en vigueur de la loi, la Commune met à la disposition du public un document présentant les conséquences de l'application de la majoration de 30 %. Le public dispose d'un délai d'un mois pour formuler ses observations à compter de la mise à disposition.

A l'issue de la procédure, le Maire présente la synthèse des observations devant le Conseil Municipal qui décidera de la non application ou de l'application de la majoration sur tout ou partie du territoire de la commune.

Si la majoration est retenue, elle sera applicable 8 jours après et au plus tard à l'expiration d'un délai de 9 mois à compter de l'entrée en vigueur de la loi.



## Urbanisme - A.F.U.A. « KLEINWITZ »

**2012 verra les travaux commencer.**



Au cours de la première assemblée générale de l'A.F.U.A. le 05 septembre 2011, les propriétaires ont élu le Syndic chargé de la gestion de l'association foncière.

Le Syndic s'est immédiatement mis au travail et 9 réunions ont eu lieu afin de réaliser le remembrement de toute la zone du projet et de préparer le premier budget pour l'année 2012.

Depuis lors, ce dernier a été voté et les terrains des propriétaires ayant émis le souhait d'exercer leur droit de délaissement ont été rachetés par l'A.F.U.A.

Le remembrement a été entériné et tout le dossier a été envoyé en Préfecture le 14 mai 2012.

L'A.F.U.A. a obtenu l'approbation du Préfet qui a ordonné une

enquête publique limitée uniquement aux propriétaires concernés afin de leur permettre de s'exprimer encore une fois à propos du projet. Cette enquête publique aura lieu du 05 au 20 juillet 2012 aux heures d'ouverture de la Mairie. Tous les propriétaires sont invités à venir en Mairie afin de consulter le dossier de remembrement, car après cette enquête publique, le plan de remembrement sera déposé au Livre Foncier et le transfert de propriété sera définitif.

Les détails de l'enquête publique seront communiqués aux propriétaires par courrier individuel.

Pendant ce temps, le Cabinet Guelle et Fuchs travaille sur les dossiers techniques afin de consulter les entreprises pour la réalisation de la voirie, des réseaux et des différents aménagements.

Après le retour des consultations, l'A.F.U.A. choisira les entreprises et les travaux pourraient commencer en automne. L'association foncière travaille également à une « loi sur l'eau » concernant l'assainissement, avec pour objectif la restitution des eaux claires au milieu naturel.

A partir de là, les terrains à bâtir pourront être mis en vente.

Les personnes intéressées par l'achat d'une place à bâtir dans le lotissement KLEINWITZ et qui se sont déjà fait connaître en Mairie seront invitées prochainement à une réunion d'information afin de leur présenter le plan d'aménagement du lotissement et les différents terrains disponibles. Ils pourront ainsi préciser leurs souhaits et éventuellement déjà faire un choix.

Pour tout renseignement concernant le lotissement, vous pouvez contacter la Mairie de Spicheren, siège de l'A.F.U.A. KLEINWITZ.

### Ont participé à la réalisation de ce bulletin :

Jérôme GREFF - Christiane HAMANN -  
Christine WEITER - Paul BALANDRAS -  
Thierry BOUR - Jean JUNG - Jean-  
Nicolas JUNG - Arsène KIEHL - Frédéric  
KLEIN - Jean-Claude KLER - Stéphane  
KNOLL - Clément METZINGER - Yves  
OBERTIN - Alain PISTER - Alain WEI-  
SLINGER - Jean-Claude WOLFF  
Photos : Commission de l'Information -  
Danyel Warter

Imprimé par nos soins - juin 2012

**Mairie de Spicheren**  
**61 place de la Charente**  
**57350 Spicheren**  
**Tél : 03 87 85 31 01**

**E-mail :**  
**mairie-spicheren@wanadoo.fr**